

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 877

Artikel: Fiscalité fédérale : si les petits cadeaux faisaient les bons électeurs
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si les petits cadeaux faisaient les bons électeurs

■ (y) Dans leur pub électorale, les radicaux se vantent d'avoir fait bouger les choses en matière de fiscalité directe fédérale, plus précisément d'imposition de la famille. C'est dire tout le pouvoir que s'attire le grand vieux parti, et qu'il reconnaît à son groupe parlementaire, emmené en l'occurrence par Mme Vreni Spoerry, dont le profil ressemble de plus en plus à la remplaçante de Mme Kopp – pour le cas où le siège radical alémanique serait une nouvelle fois "sacrifié" sur l'autel d'un féminisme de circonstance.

S'ils n'ont pas trouvé la solution permettant d'établir une égalité de traitement entre les contribuables mariés et concubins (avec un ou deux salaires), les radicaux ont bel et bien inventé une nouvelle sorte d'initiative. Au plan fédéral, on connaissait l'initiative populaire, la parlementaire, celle émanant d'un canton, – toutes à effet retard, avec un traite-

ment par les Chambres dans un délai de plusieurs années. Il existe désormais l'initiative radicale-populaire, à effet rapide.

Déposée le 27 février 1987, soit quatre jours avant l'expiration du délai de 18 mois, et revêtue de 108'543 signatures reconnues valables le 6 avril dernier, l'initiative populaire fédérale "en faveur d'impôts fédéraux plus équitables pour les couples mariés et la famille" a d'ores et déjà été traitée par le Conseil national, d'habitude moins prompt.

L'opération, très justement appelée "coup de main fiscal" par le bi-hebdomadaire *Finanz und Wirtschaft*, a été montée en commission à la fin août dernier: proposition-surprise des radicaux, adhésion immédiate des PDC + UDC, contre-attaque aussi vaillante que vaine des socialistes et de l'indépendant de service (W. Biel). Pris à contre-pied, le Conseil fédéral renâcle, mais (re)calcule toutes sortes de variantes. Extrapolations, simulations, estimation des effets financiers. Au total, un bricolage incroyable, avec textes et chiffres déposés la veille des débats sur le pupitre des parlementaires, – et corrigés au cours même de la discussion au Conseil national mercredi dernier.

Peu importe la forme, pourvu qu'on ait les fonds

A un mois des élections nationales, la majorité bourgeoise du Parlement ne voulait pas s'encombrer de ces scrupules et autres réticences juridiques qui lui servent à freiner les débats pendant tout le reste de la législature. Pas davantage question de neutralité des effets financiers: les caisses fédérales sont remplies

(merci M. Stich), on peut donc les vider pour faire un petit cadeau à nos chères "familles". Et tant pis si le nombre de couples mariés et (présentement) sans enfant augmente sensiblement d'une période fiscale à l'autre: il y a désormais plus de 600'000 "fausses familles" pour 1,5 million de couples avec enfant(s).

L'essentiel n'était pas là: il s'agissait de faire un cadeau aux contribuables, et de le délivrer par exprès avant le 18 octobre. D'où la manœuvre consistant à sortir le chapitre imposition familiale du vaste projet de loi sur l'impôt fédéral direct, et son examen précipité par le Conseil national, charge au Conseil des Etats – réputé la conscience du Parlement – d'avaliser le coup (de moins) d'Etat.

Décidément, les Chambres vivent à l'ère des pièces détachées. On a eu l'assurance-maternité, isolée de l'assurance-maladie, – ce qui logiquement peut se défendre. On a désormais l'imposition familiale, sortie d'un projet de LIFD qui a de ce fait perdu beaucoup de son attrait. Or, qu'il concerne la réforme d'un système d'assurance sociale ou celle d'un régime d'imposition fiscale, un projet de loi forme un tout, conçu et présenté comme tel par le Conseil fédéral, et intéressant également les différentes catégories d'assurés et de contribuables, les différents types de cotisations et de recettes, les différentes modalités de financement et de taxation, etc.

Faire éclater un tel projet, c'est perdre la vue d'ensemble que les élus se vantent d'avoir (et doivent avoir). Avec la méthode du découpage actuellement en vogue à Berne, on risque de ne plus pouvoir maîtriser les gros dossiers, du type loi sur l'environnement ou droit matrimonial, heureusement traités en un temps où les groupes parlementaires bourgeois respectaient encore le consensus inter-partis gouvernementaux.

Il se peut que tout ce bruit émis et toute cette fureur mise à l'heure actuelle par les bourgeois soient de pure circonstance, traduisant une certaine nervosité pré-électorale. Et que le calme et la raison reviennent après la tempête d'octobre, quand il s'agira de savoir qui gouverne ensemble dans ce pays – et non qui commande en solitaire arrogant.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Raymond Durussel

André Gavillet

Jacques Guyaz

Yvette Jaggi

Pierre Lehmann

Charles-F. Pochon

Points de vue:

Jeanbous Comuz, Laurent Rebeaud

Abonnement:

63 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA